



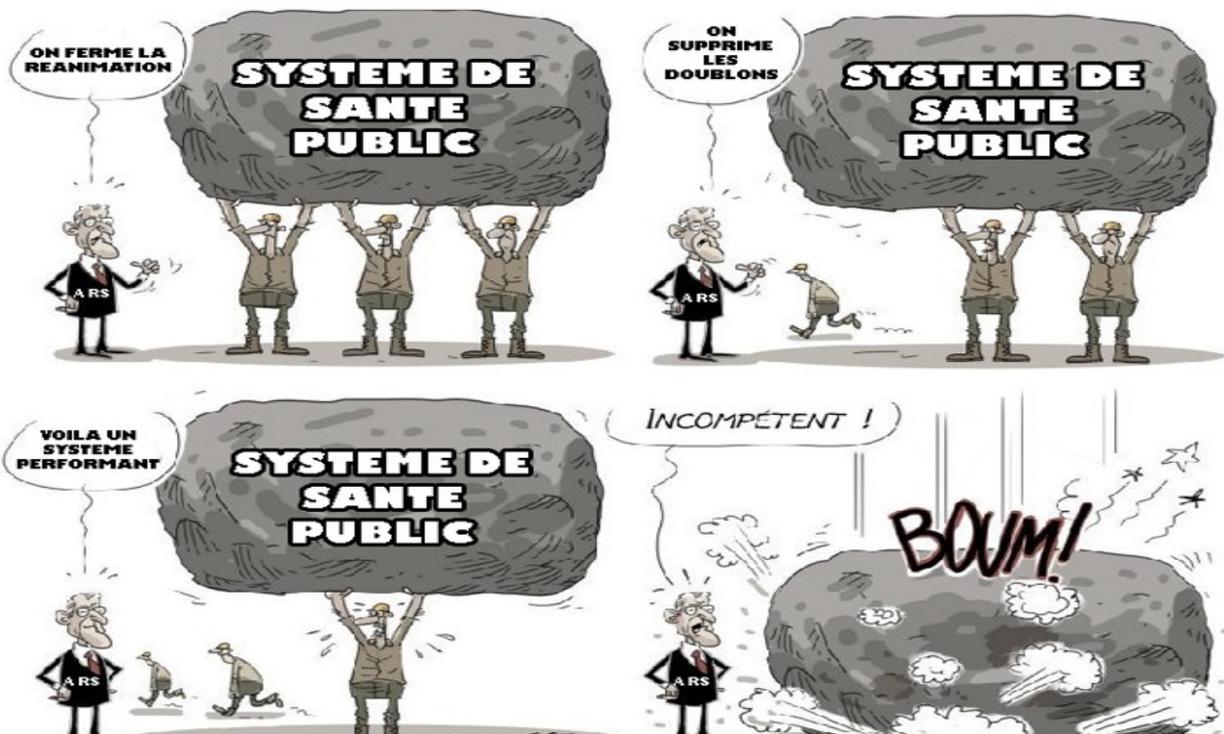
L'esprit de conquête

Brèves d'été

Le journal de tous les hospitaliers du CHRU de Montpellier.

« Les dépenses sanitaires et sociales ne seront jamais une charge pour la société mais une richesse essentielle que ce soit en situation de paix ou de crise majeure. »

Ambroise Croizat, Ministre fondateur de la Sécurité Sociale.



EDITO

Voilà l'été, et beaucoup de services sont en difficulté. Chaque année la pénurie en personnels s'aggrave un peu plus et la canicule détériore un peu plus nos conditions de travail. La gestion arithmétique de la santé démontre ses limites.

Les temps partiels passent à temps plein sans le salaire ni la retraite ni la prime de service qui devraient être calculées au prorata des heures effectuées. Bel exemple de solidarité et d'équité.

La bourse aux heures supplémentaires, malgré une nouvelle application pour Smartphone, ne suffit pas à combler le manque d'effectifs et le recours à l'intérim tend à se généraliser. Cette dernière solution pose le problème de l'efficacité des intervenants et une charge supplémentaire pour nos collègues devant encadrer ses personnels de « secours ».

Alors que le budget du CHU est sous pression et que vos 192.000 heures supplémentaires ne sont toujours pas payées ni récupérées, ne serait-il pas plus judicieux de recourir à l'embauche de personnels plutôt qu'à l'intérim? Cette solution aurait l'avantage d'anticiper des situations qui se multiplient depuis trop longtemps...

En outre, le recours aux promotions professionnelles est relativement limité d'autant que ce dispositif, que nous avons largement dénoncé, risque d'être définitivement supprimé (T.A. de Poitiers, à lire en page 4).

Nous vous invitons à nous signaler toutes situations de dysfonctionnements dans vos unités. Un syndicat n'accomplit pas de miracles, sans vous il n'est rien, mais il contribue à mettre la Direction face à ses responsabilités lorsque cela s'impose...

Les news nationales



MOBILISATION IADE

Les Infirmiers anesthésistes se sont mobilisés massivement partout en France le 21 mai 2015, perturbant fortement le fonctionnement des hôpitaux durant cette journée de grève. Partout ils ont reçu un très fort soutien de la population.

C'est un coup de semonce que nos collègues ont adressé au gouvernement pour qu'il prenne en compte la situation fortement dégradée de ces professionnels. Pour l'instant le gouvernement fait la sourde oreille. RDV à l'automne...

ORDRE INFIRMIER

D. Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers (Oni), a été reçu le 8 juin par MST, notre Ministre de tutelle.

Selon Hospimédia, les discussions ont notamment porté sur l'avenir de l'institution ordinale. Pour mémoire, les députés ont adopté un article en faveur de la suppression de l'Oni le 9 avril dernier. La ministre aurait exprimé "le soutien du Gouvernement au rétablissement juridique de l'ordre".

Sur 617 000 IDE, (70% exerçant dans le secteur public ou privé) moins de 15 % de la profession est adhérente à l'Ordre.

L'ONI est moribond, il faut l'enterrer. De profundis!

Focus LOI SANTE



Ce projet de loi prévoit 50 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques; une véritable menace pour la santé, l'hôpital public et l'accès aux soins pour tous.

Au-delà de la généralisation du Tiers payant dont les médias nous rebattent les oreilles, cette loi c'est aussi et surtout l'annon-

ce de la fin du service public...

Répercussions de la gestion comptable des dépenses de santé et des restrictions budgétaires au quotidien.

- **192.000 heures sup. sur le CHU non payées, non récupérées : STOP au travail gratuit.**
- **Point gelé** depuis 5 ans.
- **Des moyens pour travailler décevant** (effectifs en nombre : contractuels+++ (20% au CHU), changements de plannings, repos non respectés...
- **Suppression** annoncée de **22.000 postes** au plan national!
- Mise à la **retraite d'office** dès la limite d'âge atteinte.
- **Travail à flux tendu** qui entraîne **mal être, fatigue chronique et absentéisme**... Comment prendre soin des autres quand on est soit même éprouvé?

Non à la loi Santé, Non aux soins Low-Coast! Mobilisons nous le 8 octobre!



Les news du CHU

Bionettoyage: la galère continue...

Triste anniversaire, puisque nous venons de fêter les 2 ans de la mise en place du bionettoyage. Le bilan est très négatif : dépannages intempestifs, absentéisme galopant, effectifs en berne, glissements de tâches à tous les niveaux de la chaîne soignante...

Cerise sur le gâteau, les ASHQ remplissant les critères attendront le mois d'octobre pour bénéficier de l'échelle 4 alors que la majorité des établissements a anticipé la parution des ratios.

En outre, les ASHQ qui partiront à la retraite avant la tenue de la CAP d'octobre, (sous réserve de la disponibilité de la DRH) ne

bénéficieront pas de cette « embellie » vitale, compte tenu de la maigre pension qu'ils toucheront...



Personnel administratif : En bref

3 postes d'ADCH et 5 d'AMA sont à pourvoir au choix par inscription sur la liste d'aptitude.

Les adjoints administratifs et les PARM justifiant de 9 années de service public au 1^{er} janvier 2015 peuvent déposer leur candidature (lettre + fiche de candidature à retirer au secteur CAP à Bénech + situation administrative justifiant de l'ancienneté dans la fonction publique).

La date limite de dépôt est fixée au 7 septembre. La commission administrative se réunira le 15 octobre pour statuer.

Saint Eloi

Les effectifs étant en berne, des fermetures de lits ont été programmées sur la Médecine E (addicto), aucun soutien n'est prévu. A l'inverse, des renforts sont programmés sur la Médecine F. En Médecine A, des fermetures de lits sont envisagés durant la période du 14 juillet. Pour la suite, un prévisionnel inquiétant nécessitera un appel aux heures sups et à l'intérim...

ADV USIC

Nos collègues des soins intensifs cardio vivent une situation d'absentéisme sans précédent depuis le mois d'avril dernier. Nous sollicitons régulièrement la Direction des soins pour limiter la casse dans une unité sensible à effectifs normés. Le mois d'août s'annonce très chaud dans ce secteur...

Lapeyronie: Médecine

Suite à l'intervention de la délégation CHSCT de la CGT du 23 juin dernier, des renforts (encore insuffisants) ont été programmés.

La Colomnière sur Berezina

Certaines unités sont largement carencées en effectifs paramédicaux (ASHQ, AS, IDE). La psychiatrie étant toujours la dernière roue du carrosse, les collègues sollicités pour dépanner les unités en difficulté se sont vus refuser le paiement d'heures supplémentaires. Vive

le bénévolat... En outre, nous dénonçons la sécurité des patients et des personnels mise en péril par le jeu de chaises musicales orchestré par la Direction.

Gui de Chauliac: Stérilisation

La suppression massive de postes (contrat performance) associée à une augmentation de l'activité, plonge les effectifs dans de grandes difficultés. Le site de Gui de Chauliac est le plus touché depuis le départ des IBODE. Comme cela ne suffisait pas, la Direction en a rajouté une couche: nos collègues assurent depuis peu une partie de la stérilisation du CH de Millau.

Partir pour mieux revenir

Globalement sur tous les sites, les CDD reconduits le sont au travers d'avenants de quelques jours à quelques mois voire pas reconduits avec une éventuelle promesse de l'être dans le futur. Une situation incroyable quand tout le monde peut constater les sous-effectifs quotidiens !



Coup de chaleur

Le risque est bien présent dans l'enceinte même de notre établissement! Les patients et les personnels peuvent en témoigner depuis plusieurs

jours. Il fait très chaud, trop chaud pour un établissement de santé. Vos délégués effectuent des relevés de T° qu'ils ont transmis au CHSCT.

T° sous abri à ADV les 3 et 6 juillet 2015 vers 14 h00

Accueil ADV: 32°
Salle d'attente SAR D/Bloc CTCV: 40°
Local brancardiers: 33,3°



Gérontologie

Nos collègues des services de gérontologie ne sont hélas pas épargnés. Eux aussi sont victimes de la gestion hasardeuse des effectifs...

Grève et assignations

Lors de 2 CTE spécifiques (effectif minimum en cas de grève), la CGT a voté contre tous les tableaux présentés, ces derniers étant largement au-dessus des effectifs des week-end et jours fériés.

A ce titre, malgré nos demandes, la Direction refuse de comptabiliser les personnels assignés se déclarant grévistes notamment dans les secteurs ne pouvant exercer leur droit de grève (secteurs en 12h00, en sous-effectifs...). Le CHU de Montpellier est l'un des rares établissements à procéder ainsi.

Affaire à suivre...

Rions un peu...

Pour la Direction, il y aurait trop d'aides-soignant-e-s en sortie d'école (promo. prof.)?!!

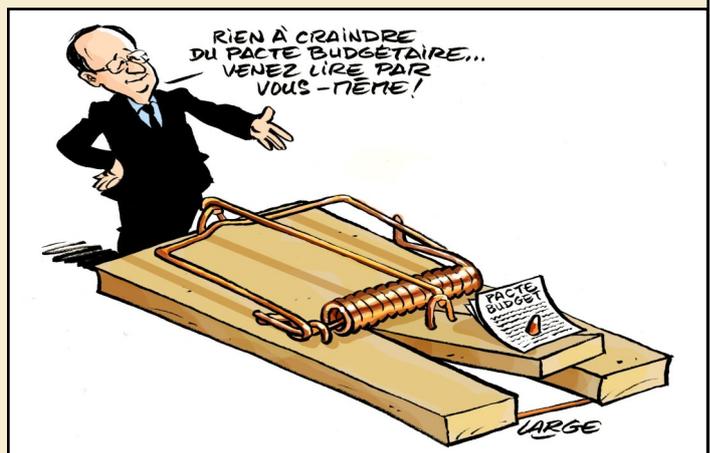
Pacte de responsabilité mais pas coupable : Du déjà vu !

Ils ont belles mines les signataires de ce pacte (CFDT, Medef...) en prétendant redonner du souffle à l'économie. L'argent va à l'argent mais pas aux salariés. Aucun contrôle public imposé, aucune garantie...

Par conséquent, l'hôpital devra faire encore plus avec beaucoup moins. Ces mesures contribueront à diminuer les effectifs, détériorer nos conditions de travail et accélérer la casse du service public !

Certains distribueront des mouchoirs aux personnels ou appelleront à la grève comme le 25 juin dernier pour protester contre des dispositifs qu'ils ont « accompagnés », comme pour la réforme des retraites de 2003... La connivence politique de la tour de contrôle de ce « syndicat réformiste » ne fait plus

de doute. Quand on signe un pacte avec le diable... Espérons que les militants de terrain, abusés et désabusés se rebelleront ! La CGT ne les juge pas, elle les plaint...



Entretien d'évaluation, note... Tous les agents titulaires et stagiaires doivent rencontrer leur cadre de proximité lors d'un entretien annuel d'évaluation et de formation. Cet entretien, obligatoire, a pour objet non seulement d'examiner le bilan de l'année écoulée (pour les personnels techniques les taux des primes et indemnités dépendent de cet échange) mais également de formaliser les objectifs futurs et le projet professionnel de l'agent notamment en matière de formation. Pour se faire, la direction a fait parvenir à tous les cadres le calendrier des différentes étapes en rapport avec cette évaluation, préalable indispensable à la notation.

La communication de la note administrative et la contestation. Courant octobre, votre cadre vous remettra le double de votre fiche de notation. Dans le même

temps la Direction enverra, comme chaque année, la note de service précisant les modalités de recours et la date limite de dépôt de ces derniers. La commission administrative paritaire compétente se réunira en fin d'année pour statuer.

Répercussions de la note

Déroulement de carrière (avancement d'échelon +/- rapide en fonction de la note); avancements de grades; prime de service; le salaire; la retraite.

Pourquoi demander une révision de note ou d'appréciation?

Gel de note ou baisse de note; notation inférieure à la moyenne du grade; note pas en adéquation avec l'ap-

préciation; appréciation faisant référence à vos opinions politiques, syndicales ou religieuses, votre sexe, votre âge... Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin à chaque étape de ce dispositif.



JURIDIQUE

Abandon de poste, quelle réglementation?

L'élève infirmier-e en promotion interne ne peut être affecté-e en service de soins pendant l'été!

L'élève infirmier-e bénéficiant d'une formation professionnelle au titre de la promotion interne n'est pas disponible pour une affectation en service de soins pendant cette même durée.

Prenant le contrepied d'autres juridictions*, le tribunal s'est fondé sur les dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, qui prévoient une formation théorique et pratique de 4200 heures et « un travail personnel complémentaire estimé » de 900 heures de préparation du diplôme.

Ainsi, l'élève-infirmier-e bénéficiant d'une formation professionnelle au titre de la promotion interne accomplit un temps de travail excédant les obligations annuelles de service pendant les 3 années de la formation et n'est donc pas disponible pour une affectation en service de soins durant la période estivale pendant cette même durée.

TA Clermont-Ferrand, 12 janvier 2012, Mme C-S, 1100816 ;

TA Melun, 12 décembre 2012, Syndicat CGT des personnels du CH Marc Jacquet, 1007089

Un arrêt du Conseil d'Etat (26/12/14) a indiqué qu'une décision de radiation des cadres d'un agent pour abandon de poste ne peut être régulièrement prononcée que si l'agent concerné a, au préalable de cette décision, été mis en demeure de rejoindre son poste ou de reprendre son service dans un délai que l'administration doit fixer.

Ainsi, l'obligation faite à un employeur public d'adresser préalablement une mise en demeure à un agent de reprendre son poste ou rejoindre son service et lui impartir un délai approprié, constitue une condition nécessaire pour que soit caractérisée une situation d'abandon de poste, et non une simple condition de procédure de la décision de radiation des cadres pour abandon de poste.

La mise en demeure doit respecter une procédure administrative précise :

- Un écrit explicite et non équivoque
- Demander à l'agent de reprendre son poste ou reprendre son service dans un délai fixé par l'administration
- Informer l'agent du risque encouru d'une radiation des cadres, sans les garanties d'une procédure disciplinaire préalable
- Etre signée par l'autorité compétente

Si l'agent ne reprend pas son service sans faire connaître les raisons de son absence, l'administration publique peut prononcer la radiation des cadres sans mise en place d'une procédure disciplinaire.

L'agent ne pourra pas prétendre aux indemnités de chômage.